

HONORAIRES DE TRANSACTION T.T.C
CHARGE VENDEUR (sauf convention contraire)

VENTES :

- Jusqu'à 30.000 €	⇒ forfait 6000 € TTC
- de 31.000 € à 70.000 €	⇒ forfait 7000 € TTC
- de 71.000 € à 120.000 €	⇒ forfait 8000 € TTC
- de 121.000 € à 170.000 €	⇒ forfait 9000 € TTC
- de 171.000 € à 220.000 €	⇒ 6.00 %
- de 221.000 € à 280.000 €	⇒ 5.50 %
- de 281.000 € à 380.000 €	⇒ 5.00 %
- au-delà de 381.000 €	⇒ 4.50 %

Mandat exclusif -0,5% par tranche, FORFAIT MINI 6 000 euros TTC

Lors d'une vente en inter-agence la rémunération sera égale à 50 % du montant des honoraires. Hormis pour les biens donnés à la vente, la SARL IMMOBILIER DES COTEAUX se réserve le droit de facturer les estimations à 150€ TTC pour toutes autres demandes.

LOCATION :

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
Bail d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)		
Entremise et négociation	1 % du loyer annuel HC	
Visites, Constitution du dossier locataire, Rédaction du bail	5 % du loyer annuel HC	5 % du loyer annuel HC
État des lieux d'entrée	2 % du loyer annuel HC	2 % du loyer annuel HC
Présentation du candidat locataire par le propriétaire directement à l'agence sans visites		
Constitution du dossier locataire, Rédaction du bail	4 % du loyer annuel HC	4% du loyer annuel HC
Etat des lieux d'entrée	2 % du loyer annuel HC	2 % du loyer annuel HC
Bail de droit commun		
Entremise et négociation		
Visites, constitution dossier, bail	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
Etat des lieux d'entrée		
Baux commerciaux ou professionnels		
Entremise et négociation		
Visites, constitution dossier, bail	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
Etat des lieux d'entrée		

Honoraires au 01/06/2025

Tous nos prix s'entendent T.T.C ; TVA au taux en vigueur de 20.00%